

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à 19 heures.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	<i>Pouvoirs</i>
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain		x		<i>Jean Teurnier</i>
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André		x		<i>Laurent Challe</i>
BLAIS	Ophélie		x		<i>Anne Padioleau</i>
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 21

Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	07-mars-24
Début de séance	19h00
Fin de séance	19h52

OBJET :	Attribution d'un marché de travaux relatif à la rénovation des terrains de tennis
DEL_140324_03/ 1.1.5	

Par une délibération n°301123_009, en date du 30 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé M. le Maire a lancé une consultation pour un marché de travaux relatif à la rénovation des terrains de tennis de la commune.

La première consultation a été déclarée sans suite, une seule offre a été remise d'un montant supérieur à 190 000 € HT, soit au-dessus des révisions budgétaires.

Une seconde consultation a été lancée, la date limite de remise des offres était fixée au 14 février 2024. Cinq offres ont été remises : Le cabinet 2LM a procédé à une première analyse sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique jugée en fonction des sous critères suivants :	40 %
2.1-Moyens matériels, humains affectés à l'opération et l'origine des matériaux et fournitures (FTP à jour)	10 points
2.2- La méthodologie et les procédés de réalisation des travaux, l'organisation du phasage des travaux, le planning prévisionnel	20 points
2.3-Gestion des déchets du chantier (SOSED), choix des matériaux à développement durable	10 points

A l'issue de la première analyse, le classement des entreprises était le suivant :

Entreprises ou Groupements	Montant € HT Total	Critères de jugement		Note finale	CLASSEMENT
		Prix 60%	Technique 40%		
AUBRON MECHINEAU	171 641,70 €	52,35	36,00	88,35	2
CHARIER TP SUD	186 098,00 €	48,29	25,00	73,29	4
EUROVIA	149 763,50 €	60,00	36,00	96,00	1
SOLS TECH	205 457,50 €	43,74	28,00	71,74	5
SPORTINGSOLS	178 814,00 €	50,25	34,00	84,25	3

Conformément aux dispositions du règlement de consultation, les trois premières entreprises ont été invitées à une phase de négociation afin de remettre leur meilleure offre. Seuls deux entreprises ont répondu à cette négociation.

- EUROVIA : maintien son offre
- SPORTINGSOLS a remis une nouvelle offre financière au travers d'un DPGF. Pas de complément technique. La nouvelle offre de SPORTINGSOLS s'élève à 175 254,00 € HT soit une remise commerciale de 3 560 € HT

La négociation n'a pas modifié le classement qui se présente définitivement comme suit :

Entreprises ou Groupements	Montant € HT Total	Critères de jugement		Note finale	CLASSEMENT
		Prix 60%	Technique 40%		
AUBRON MECHINEAU	171 641,70 €	52,35	36,00	88,35	2
CHARIER TP SUD	186 098,00 €	48,29	25,00	73,29	4
EUROVIA	149 763,50 €	60,00	36,00	96,00	1
SOLS TECH	205 457,50 €	43,74	28,00	71,74	5
SPORTINGSOLS	175 254,00 €	51,27	34,00	85,27	3

Il est proposé au conseil

- d'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation des terrains de tennis à l'entreprise Eurovia, sis 3 rue de la Métallurgie ZI – BP20215 44475 CARQUEFOU Cedex, pour un montant HT de 149 763,50 €
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents émanant de l'exécution de ce marché, entre autres les avenants, dans la limite de 50 000 € HT,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget

A l'unanimité,
Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 14 mars 2024,
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean Teurnier

